

Critères/conditions pour les cas difficiles

(Pour faciliter la lecture, nous avons renoncé à la forme féminine. Les femmes sont naturellement toujours comprises dans les références aux personnes.)

Les conditions/critères suivants doivent être remplis afin de bénéficier d'un soutien :

Limite d'âge

Généralement, les catégories d'âge suivantes peuvent bénéficier d'un soutien financier :
à partir de OJ II, les juniors en général, les athlètes Centre National de Performance (CNP) et dans certains cas les seniors.

Conditions

1. Niveau de ski/Cadre

Catégorie d'âge	Critères
- Seniors (>20 ans)	Classement FIS dans au moins 1 discipline parmi les premiers 10 par année/SUI
- Juniors II (nés entre 92 et 94)	Appartenance au cadre CNP
- Juniors I (nés en 95 ou 96)	Appartenance au cadre CNP <i>ou</i> Appartenance au centre d'entraînement ou au cadre AR <i>ou</i> Classement Swiss-Cup <i>ou</i> Liste des points de Swiss-Ski (nés 96) ou Classement FIS (nés 95) Classement dans au moins 1 discipline parmi les premiers 30 par année/SUI <i>ou</i> Dans des cas exceptionnels évaluation de l'entraîneur (par le chef IR, l'entraîneur IR/AR, le chef de la relève)
- OJ II (nés en 97 ou 98)	Participation à un CS OJ (SC, SG, GS ou SL) <i>ou</i> Participation à la finale du Grand Prix Migros <i>ou</i> Liste des points de Swiss-Ski Classement parmi les premiers 30 par année/SUI <i>ou</i> Dans des cas exceptionnels évaluation de l'entraîneur (par le chef IR, l'entraîneur IR/AR, le chef de la relève)

Les personnes qui bénéficieront d'un soutien financier doivent faire preuve d'un bon niveau (technique du ski, bons résultats).

2. Situation générale (questionnaire en annexe)

Critères d'évaluation: famille monoparentale, nombre de frères et sœurs (éventuellement aussi skieurs), revenu, fortune, situation générale